



Communiqué de presse

Lundi 11 juillet 2022

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

A VOS MARQUES, PRETS, PARTEZ POUR LE DÉFI MOBILITÉ !

Jean-René LECHATREUX, Vice-Président en charge de l'Énergie, le Climat et la Prévention des Risques Majeurs, Matthieu GIOVANNONE, Président du Conseil de Développement du Cotentin et Estelle HAMEL, Vice-Présidente du Conseil de Développement en charge de la Communication présentent ce lundi 11 juillet le Défi Mobilité. Organisé du 12 septembre au 26 septembre 2022, ce dernier vise à utiliser des alternatives à la voiture individuelle et tester gratuitement le réseau de transports Cap Cotentin, dont notamment le service Cap à la demande nouvellement déployé sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil de Développement se veut être un support pour mener des actions de sensibilisation notamment sur les politiques de l'Agglomération du Cotentin et porter des animations

territoriales auprès des habitants du territoire grâce aux « défis du CODEV ».

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a saisi le Conseil de Développement afin qu'il formule un avis sur le plan de déplacements du Cotentin. Après plusieurs semaines de travail, des propositions ont été présentées et intégrées dans la rédaction finale du plan de déplacements.

Passée cette phase de réflexion, le Conseil de Développement a également souhaité s'engager dans une action concrète : le Défi Mobilité avec pour ambition d'évaluer les possibilités offertes sur le Cotentin de se déplacer autrement que seul dans sa voiture au quotidien.

La 3^{ème} édition du Défi Mobilité

Face au succès des deux premières éditions du défi (2020 et 2021) durant lesquelles près de 40 habitants ont relevé le défi, le Conseil de Développement en partenariat avec la Communauté d'Agglomération a souhaité réitérer l'opération du 12 au 26 septembre à l'occasion de la semaine de la mobilité et du déploiement de l'offre Cap à la demande sur tout le Cotentin.

Les objectifs du « Défi Mobilité du Cotentin » sont les suivants :

- Sensibiliser la population sur la substitution de la voiture individuelle par des moyens de transports ou des services de mobilité alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien.
- Impulser un changement progressif des comportements en matière de mobilité et réduire ainsi l'usage de la voiture individuelle.
- Tester la nouvelle offre de transports CAP Cotentin et notamment le service Cap à la Demande.

Chaque participant, en contrepartie d'un engagement à limiter l'utilisation de la voiture personnelle, disposera le temps du défi d'un vélo à assistance électrique, prêté par la Communauté d'Agglomération et d'un kit mobilité en partenariat avec Cap Cotentin. Ce kit sera composé notamment d'un accès gratuit au réseau de transports Cap Cotentin, d'informations et dépliants sur la mobilité dans le Cotentin et d'un carnet de bord pour noter les impressions, les difficultés et surtout les exploits journaliers !

Ce kit mobilité sera remis à l'occasion d'une soirée de lancement au cours de laquelle, une présentation des réseaux de transports existants sur le Cotentin sera faite aux participants.

Ce défi mobilité est un moyen, plus ludique de découvrir de nouveaux modes de transport, tout en faisant baisser les émissions de gaz à effet de serre !

De plus, les enseignements de ce défi viendront alimenter les réflexions et propositions en matière de déplacements du Conseil de Développement.

Une soirée d'échanges autour des retours d'expériences des participants viendra clôturer cette nouvelle édition du Défi mobilité. Cette soirée sera aussi l'occasion de décerner différents prix aux participants. Tout le monde sera gagnant.

Attention, places limitées aux 30 premiers inscrits !

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire, il est nécessaire de respecter quelques conditions de participation :

- Avoir déposé une candidature à l'opération « Défi Mobilité du Cotentin » **au plus tard le 31 août 2022** à l'adresse mail suivante : codevlecotentin@gmail.com ;
- Faire partie des 30 premiers inscrits ;
- Être majeur et résident de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- Être titulaire du permis de conduire, posséder un véhicule et utiliser régulièrement son véhicule personnel dans ses déplacements, notamment domicile/ travail ;
- Assurer sa présence lors des événements de lancement et de clôture du défi ;
- Être titulaire d'une assurance de responsabilité civile ainsi que d'une assurance automobile en cours de validité durant toute l'opération ainsi que d'un casier judiciaire vierge.

Le Conseil de Développement

Institué par la loi, le Conseil de Développement du Cotentin est un organe de démocratie participative créé en 2017 par la Communauté d'Agglomération.

Constitué de plus de 200 membres bénévoles (entreprises, associations, syndicats, citoyens...), il a vocation à alimenter la réflexion des élus de l'agglomération sur les projets et enjeux du Cotentin.

Contacts

Anne-Cécile RENOUARD – LE
PEUTREC
codevlecotentin@gmail.com
02.50.79.17.81